

Pourquoi Base élève pose problème

1 / Dès l'inscription scolaire de votre enfant, le directeur ou la directrice d'école doit saisir des informations personnelles dans le fichier informatique Base Elèves. **Ces informations ne restent plus dans les écoles comme avant : elles sont diffusées à différents niveaux de l'Education Nationale, mais aussi, par le biais de la loi sur la prévention de la délinquance, et comme prévu par la loi Warsmann, elles sont susceptibles de renseigner d'autres services que l'Education Nationale.**

2/ Chaque enfant reçoit un numéro matricule, c'est l'Identifiant National Elève. Ce numéro permet des interconnexions avec d'autres fichiers : le Livret Personnel de Compétences, Affelnet 6è (pour le passage de CM2 en 6è), SIECLE (fichier des collèges et lycées) ...

3/ **Des proches, des voisins, des amis des parents de l'enfant peuvent se retrouver « fichés » à leur insu, s'ils font partie des personnes autorisées à aller chercher les enfants à l'école.**

4/ On nous dit que ce système est sécurisé, mais chacun sait que la sécurité totale en informatique n'existe pas.

5/ Des pressions inacceptables sont exercées par les inspecteurs sur les directeurs d'école qui remettent ce fichier en question : retraits de salaires, retrait de la fonction de directeur ...

6/ La mise en place de ces fichiers n'a donné lieu à AUCUN débat parlementaire, ni à aucune consultation, ni des parents, ni des enseignants, alors qu'à terme toute la population sera fichée et tracée !

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Le jugement du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010 a rétabli le droit d'opposition des parents « pour motifs légitimes » au fichier Base Elèves. Vous pouvez donc exercer ce droit en écrivant une lettre dans laquelle vous refusez l'entrée des données personnelles concernant votre enfant et vous-même dans le fichier Base Elèves, ou demandez qu'elles en soient retirées si votre enfant est déjà fiché. **Ce courrier est à adresser à l'Inspecteur d'Académie, sous couvert du directeur ou de la directrice de l'école.**